



# ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

## Situation des étudiants en STAPS

Question écrite n° 16282

### Texte de la question

M. Hendrik Davi alerte Mme la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche sur la situation des étudiants en sciences et techniques des activités physiques et sportives (STAPS). La conférence des doyens et directeurs de STAPS signalait en 2021 que le taux moyen d'encadrement dans cette filière est d'un enseignant pour quarante-sept étudiants, contre un pour dix-sept dans le reste de l'enseignement supérieur. Selon eux, 1 100 enseignants devraient être recrutés pour atteindre des conditions normales, pour un montant de 100 millions d'euros. De nombreux témoignages d'étudiants font état d'infrastructures sportives délabrées et de salles de cours vétustes. Face aux insuffisances des locaux universitaires, des cours sont dispensés dans des installations sportives en dehors des campus, ce qui pose problème pour les étudiants ne pouvant s'y rendre en transports. Le mouvement #StapsOubliés, entamé en octobre 2021, a permis d'obtenir du ministère une enveloppe de 5,4 millions d'euros supplémentaires fléchée vers cette filière. Mais l'association nationale des étudiants de STAPS (ANESTAPS) soulignait en juin 2023 que ce montant n'avait pas permis d'ouvrir les 80 postes promis. Le sous-investissement dans la filière se manifeste également dans le nombre restreint de places, malgré une forte demande et malgré des taux d'employabilité supérieurs à 90 % au terme du cursus. Une forte sélection s'exerce à l'entrée en L1 et a fortiori lors du passage en master, mais également au cours des cursus. Une étudiante en STAPS à Aix-Marseille université indiquait par exemple que sa formation comptait 800 étudiants en L1, contre un peu plus d'une centaine en L2. M. le député rappelle que la promotion de l'activité physique et sportive est la Grande cause nationale de 2024. Alors que la France s'apprête à accueillir les Jeux Olympiques et Paralympiques, il insiste sur l'urgence de fournir des conditions d'études décentes aux étudiants en STAPS. Il lui demande quelles mesures de soutien à cette filière sont mises en place par le Gouvernement.

### Texte de la réponse

A l'instar des autres filières universitaires en tension, la filière sciences et techniques des activités physiques et sportives (STAPS) bénéficie d'un accompagnement du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche pour répondre au défi de l'attractivité des formations. Cet accompagnement s'est traduit par une mobilisation des crédits ouverts dans le cadre du déploiement de la loi n° 2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants. Des projets d'investissement de la filière STAPS ont pu ainsi être financés à hauteur de 6,26 M€ entre 2018 et 2022. En outre, ces crédits, associés aux financements du Plan de relance, ont facilité la création d'environ 10 500 places dans l'ensemble des formations de la filière STAPS. Par ailleurs, le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche a attribué une enveloppe exceptionnelle de 5 M€ aux établissements dans le cadre du dialogue stratégique de gestion 2022. Ces crédits ont permis le financement de 81 emplois dans la filière STAPS, en réponse aux besoins exprimés par les universités notamment en matière d'encadrement des étudiants. Enfin, le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche a collaboré avec l'agence nationale du sport afin que les universités puissent être éligibles au Plan 5000 équipements sportifs – Génération 2024. Doté d'une enveloppe pluriannuelle de 300 M€ sur 3 ans (2024-2026), ce plan constitue un levier de financement important pour la création et la rénovation d'équipements sportifs des

établissements scolaires et universitaires.

## Données clés

**Auteur** : [M. Hendrik Davi](#)

**Circonscription** : Bouches-du-Rhône (5<sup>e</sup> circonscription) - La France insoumise - Nouvelle Union Populaire écologique et sociale

**Type de question** : Question écrite

**Numéro de la question** : 16282

**Rubrique** : Espace et politique spatiale

**Ministère interrogé** : [Enseignement supérieur et recherche](#)

**Ministère attributaire** : [Enseignement supérieur et recherche](#)

## Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le** : [19 mars 2024](#), page 2014

**Réponse publiée au JO le** : [4 juin 2024](#), page 4509